

mortissement d'un prix de premier établissement. A l'expiration de la concession, la dépense ne comprenant plus que les frais d'entretien est évalué à 2 frs. 50 par mètre carré et par an.

Les trottoirs sont ou en granit ou bitumés. Les frais de premier établissement sont à la charge des propriétaires riverains. Cependant la ville en supporte souvent la moitié des frais afin d'encourager les propriétaires à établir des trottoirs réglementaires. L'entretien est à la charge de la ville. Il y a 744000 mètres superficiels de trottoirs en granit, et 1.059.000 de trottoirs en bitume. Il existe encore des trottoirs en terre. Il serait désirable que les propriétaires fussent obligés d'établir des trottoirs réglementaires.

Il existe à Paris 900 voies privées, ruelles, passages, empasses, etc. Ces voies appartiennent à des particuliers, et leur insalubrité est notoire. L'administration est à peu-près désarmée pour remédier à cet état de choses. Elle peut seulement faire fermer les voies ouvertes. Si les voies sont fermées, la Commission des logements insalubres peut y prescrire des travaux de salubrité, mais il n'y a pas de sanction efficace. Une loi sévère serait d'une grande utilité, car la santé de tous doit l'emporter sur l'intérêt de quelques uns.

Les arbres contribuent, dans une ville non seulement à l'ornementation mais encore à l'hygiène. Nos lecteurs connaissent certainement les services que rendent les plantations à l'assainissement des villes. Ils savent que les feuilles des végétaux dégagent de l'oxygène et fixent le carbone en décomposant l'acide carbonique. En outre, les racines absorbent pour se nourrir une partie des matières organiques qui, sans cela, infiltreraient le sol. L'importance hygiénique des plantations est donc grande, aussi la plupart des larges voies sont bordées d'une ou plusieurs rangées

d'arbres (maronniers, platanes, etc.) Les jardins, squares, parcs, bois sont utiles non seulement par le rôle des plantations, mais aussi par ce fait même que ce sont des lieux de promenade pour les enfants. Là ils peuvent s'ébattre en liberté au milieu d'un air assaini par les arbres et les plantes. Il y a à Paris 4 grandes promenades dont la surface s'élève à 1900 hectares. Ce sont au Nord Ouest de Paris, le Bois de Boulogne, 847 hectares ; au Sud Est le bois de Vincennes 921 hectares ; au Nord le parc des Buttes Chaumont, 23 hectares ; au Sud Ouest le parc de Montsouris 16 hectares.

Dans les différents arrondissements de Paris, les parcs, jardins, squares couvrent une superficie de 121 hectares. Les principaux sont : les Champs Elysées 104.000 m. c., le Trocadero 103.115 m. c., le parc Monceau 85.553 m. c., le parc du Champ de Mars 70.605 m. c., le Ranelagh de Passy 59000 m. c. etc. La ville de Paris entretient elle-même ces jardins de fleurs, d'arbustes, d'arbres ; pour cela elle a établi des pépinières spéciales qui, habilement dirigées, ont acquis une juste réputation.

Paris, avec ses rues, boulevards, parcs, jardins, squares, est une ville remarquablement belle ; tout y est très bien entretenu malgré que quelques vieux quartiers fassent tache dans cet ensemble, on peut dire que la voirie de Paris est bonne ; si d'elle seule dépendait l'état sanitaire, celui-ci serait excellent. mais il y a le service des égouts, des eaux et des vidanges qui laisse fort à désirer comme nous l'avons montré à nos lecteurs dans des précédents articles.

NETTOIEMENT DES VOIES PUBLIQUES.

Dans l'intérêt de l'hygiène et de l'esthétique il faut que les voies publiques soient tenus dans un bon état de propreté. Cette entretien nécessite trois opérations : Bala-